

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-
LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Prestations
complémentaires au
marché de maîtrise
d'œuvre pour la
réalisation des
aménagement du pôle
de Saint-Germain-en-
Laye R.E.R.**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 février 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 février 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 février 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame FUCHS à Madame DESCHAMPS
Madame ALLARD à Madame RICHARD
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

N° DE DOSSIER : 08 A 10

OBJET : PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES AMENAGEMENTS DU POLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE R.E.R.

RAPPORTEUR : Madame CROS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) d'Ile-de-France, le pôle d'échanges de la gare R.E.R. de Saint-Germain-en-Laye a été identifié et inscrit comme pôle du réseau principal P.D.U.. Le contrat de pôle a été signé suite à son adoption par le Conseil Municipal le 16 décembre 2004. Le plan d'aménagement urbain sous maîtrise d'ouvrage de la Ville comprend le réaménagement de la rue de la Surintendance, de la place Charles de Gaulle et de la place André Malraux.

Sur la base des orientations fixées par le Comité de Pôle, la Ville a décidé de faire appel à une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (urbanisme, architecture, paysage, circulation) dans le cadre d'un concours. Le Conseil Municipal a attribué ce marché lors de sa séance du 9 mars 2006 à la Société AREP VILLE.

Lors de la mise en œuvre de cette mission de maîtrise d'œuvre, la Ville a souhaité que des études complémentaires, notamment pour améliorer les circulations douces, soient effectuées pour s'assurer du bon fonctionnement des flux de circulation tant pour les véhicules que pour les piétons et les deux roues. Par ailleurs, il est apparu utile de faire réaliser une simulation informatique en trois dimensions du projet. La Société AREP VILLE devra fournir au prestataire, les données techniques indispensables.

Le total de cet avenant s'élèvera à 25.000 € H.T., soit une augmentation de 13,4 % par rapport au marché initial.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à cet avenant le 29 janvier 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 2 avec la Société AREP VILLE et tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,

Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS